

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 539 150

(21) N° d'enregistrement national : 84 00210

(51) Int CI³ : D 04 H 11/08.

(12)

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

(22) Date de dépôt : 9 janvier 1984.

(71) Demandeur(s) : VEB FORSTER TUCHFABRIKEN. — DD.

(30) Priorité DD. 10 janvier 1983, n° WP D 06 C/247 235.3.

(72) Inventeur(s) : Gerhard Pohl, Rudolf Vatter, Werner Hanschke, Manfred Kuhlke et Gisela Dietrich.

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 28 du 13 juillet 1984.

(73) Titulaire(s) :

(60) Références à d'autres documents nationaux appartenus :

(74) Mandataire(s) : Regimbeau, Corre, Martin, Schrimpf, Warcoin et Ahner.

(54) Produit textile en nappe.

(57) L'invention concerne un produit textile en nappe à effets duveteux, contenant au maximum 30 % d'une matière soyeuse synthétique texturée; cette matière apte à produire les effets a un titre individuel de 1 à 5 tex, une longueur de fibres de 40 à 60 mm, et une aptitude d'ondulation de 8 à 20 ondulations/cm.

FR 2 539 150 - A3

D

Le produit textile en nappe conforme à l'invention peut être utilisé dans le domaine des revêtements, comme tissu d'ameublement et tissu de décoration, pour la fabrication de tentures textiles, de produits de maroquinerie et de chaussons ou pantoufles.

Pour la fabrication de produits textiles en nappe produisant en surface des effets déterminés, comme par exemple des effets duveteux, on peut 10 utiliser en principe des textures à fils qui contiennent des matières produisant des effets déterminés. Ces matières, comme par exemple de la laine angora ou mohair, des poils de chèvre du cachemire ou des poils de chevreuil, sont incorporés au mélange lors des 15 opérations de formation de fils en tant qu'éléments producteurs d'effets.

L'invention a pour but de permettre la production d'un produit textile en nappe qui est pourvu, pendant le processus de finissage, de 20 fibres produisant des effets en surface.

Par incorporation de fibres déterminées produisant des effets, on donne au produit en nappe un aspect tout à fait particulier, des propriétés spécifiques et d'autres propriétés déterminant la 25 qualité d'utilisation. Comme éléments de production d'effets, on utilise de la soie artificielle et/ou des déchets de matières fibreuses.

L'invention a pour but de conditionner un produit textile en nappe, fabriqué par des procédés connus, avec de nouveaux fils de production d'effets, avec des effets de duvet synthétique, un nouveau dessin etc.

Le problème est résolu en ce qu'on utilise 35 des fils aptes à produire des effets, fabriqués par le procédé de filage à deux cylindres, mais également

par le procédé de filage de fils peignés, qui se composent de laine et/ou de fibres chimiques et d'une matière à effet duveteux, c'est-à-dire :

- jusqu'à au maximum 30% d'une matière soyeuse synthétique texturée, par exemple un câblé de soie et de polyamide (200 à 350 tex) ayant un titre individuel de 1 à 5 tex à l'état découpé,
- une longueur de fibres de 40 à 60 mm,
- une aptitude d'ondulation de 8 à 20 ondulations par cm,
- du type brillant.

10 Ces fils aptes à produire des effets peuvent être des fils d'âme, des fils combinés ou des fils retors fantaisie, le mélange pouvant être constitué de laine et/ou de fibres chimiques.

15 Des fibres donnant des effets duveteux dans une couche duveteuse en surface de la nappe ont leur origine placée, par suite de l'aiguilletage multiple qui est au maximum de 500 points/cm² avec 20 des aiguilles à crochets d'une machine de feutrage à aiguilles connue, dans toutes les positions des fils de la nappe.

Exemple de réalisation

20 L'invention va être expliquée de façon plus détaillée dans la suite à l'aide de l'exemple suivant :

25 Matière de chaîne : 125 tex 70% Wo
20% VIF^x
10% Matière à effet duveteux PA

30 Matière de trame : 125 tex x 2 70% Wo
20% VIF^x
10% Matière à effet duveteux PA

35 Densité des fils de chaîne : 114 fils/10 cm

Densité des fils de trame : 90 fils/10 cm

Liaison : armure croisée du côté trame

Finissage : qualité à poils courts

Poids d'utilisation : 740 g/m.

* Fibres de longueur limitée de cellulose de régénération (xanthogénate de cellulose sodique)

REVENDEICATIONS

- 1 - Produit textile en nappe à effets duveteux se composant de fils fabriqués d'après le procédé de filage à deux cylindres, en particulier pour des revêtements, des tissus d'ameublement et de décoration, des tentures textiles, des produits de maroquinerie et des chaussons, à partir de laine et/ou de mélanges de fibres chimiques, caractérisé en ce que le fil apte à conférer l'effet duveteux comprend au maximum 30% d'une matière soyeuse synthétique texturée :
- présentant un titre individuel de 1 à 5 tex,
 - une longueur de fibres de 40 à 60 mm
 - une aptitude d'ondulation de 8 à 20 ondu-
lations/cm
- 15 - du type brillant,
qui peut intervenir comme une matière de chaîne et/ou une matière de trame.
- 2 - Produit textile en nappe selon la revendication 1, caractérisé en ce que le fil apte à conférer l'effet duveteux est utilisé sous forme d'un fil simple, d'un fil d'âme ou bien en partie sous forme d'une matière de trame ou d'une matière de chaîne, auquel cas une couche duveteuse de laine et/ou de fibres chimiques et des fibres à effet duveteux en surface de la nappe, ont leur origine dans toutes les positions des fils de la nappe.